2019 le droit de vote a 16 ans

(GC /2019/ L4)

Article extrait du Figaro, mai 2918

On discute de nouveau la possibilité d'abaisser le droit de vote de 18 à 16 ans au Canada et ailleurs, peut-être même dans l'Hexagone ? Et pourquoi ?

De façon ironique, ce serait pour remédier à l'augmentation de l'abstention chez les jeunes en âge de voter qui, par exemple, au Canada, aux élections de 2008 est montée à 60% pour la tranche d'âge 18-24 ans !

Les partisans du vote à 16 ans soutiennent que cette modification permettrait aux jeunes de prendre leur destin en main et de développer leur esprit civique. Cependant, les études montrent qu'un sérieux engagement politique existe uniquement chez les jeunes venant d'un milieu qui s'implique dans la politique.

Les jeunes eux-mêmes ne sont pas tous favorables à cette mesure : beaucoup citent le manque de maturité, l'influence des amis et des proches et surtout craignent que l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans entraine une réduction de l'âge pénal de 18 à 16 ans !

Il faut aussi remarquer que le seul pays européen à avoir généralisé le vote à 16 ans dans les élections locales est l'Autriche, un pays marqué par de forts mouvements nationalistes d'extrême droite. Les jeunes de 16 ans seraient peut-être susceptibles à la propagande politique menée par ces partis !

La question du droit de vote à l'âge d 16 ans demeure donc en suspens !

1. Selon l'article, pourquoi parle-t-on de réduire l'âge du vote à 16 ans dans plusieurs pays ?
   a. Pour encourager plus de jeunes à voter
   b. Pour lutter contre l'extrême droite.
   c. Pour réduire l'âge pénal a 16 ans
   d. Pour faire comme tous les pays européens

2. Selon l'article, pourquoi un bon nombre de jeunes sont-ils opposés au vote à 16 ans ?
   a. Ils seraient alors responsables juridiquement à 16 ans.
   b. Ils viennent de milieux très peu politisés
   c. Ils n'ont pas encore un esprit civique bien développé
   d. Ils craignent les actions des gens d'extrême droite.

3. Selon l'article, quel pourcentage de jeunes 18/24 ans n'ont pas voté au Canada en 2008 ?
   a. 60%
   b. 18%
   c. 16%
   d. 24%

4. Selon l'infographie, à quel âge peut-on légalement consommer de l'alcool ?
   a. À 18 ans
   b. À 15 ans
   c. À 16 ans
   d. À 17ans

5. Selon l'infographie, quel pays a accordé aux jeunes de 16 ans le droit de vote le premier ?
   a. Le Brésil
   b. L'Allemagne
   c. L'Ecosse
   d. L'Autriche

6. Qu'est-ce que l'article suggère au sujet de l'Autriche ?
   a. C'est une tradition qui date du début de la démocratie.
   b. C'est un pays où les jeunes commencent à travailler en entreprise plus tôt.
   c. Les jeunes de 16 ans sont très influençables en matière de politique.
   d. Les jeunes de 16 ans y ont absolument les mêmes droits que les adultes.